



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ENA

Question écrite n° 94554

Texte de la question

M. René Dosière prie Mme la ministre de la défense de bien vouloir lui indiquer le montant des frais de dossier et des droits d'inscription au concours d'entrée à l'École nationale d'administration ainsi que le coût annuel de la scolarité. Par ailleurs, il souhaite connaître la nature des obligations imposées aux élèves de demeurer au service de l'État ainsi que le montant du remboursement en cas de non-respect de ces obligations. Enfin, il désire connaître pour chacune des années depuis 2000 le nombre d'élèves qui ont quitté le service public et le montant global des sommes effectivement reversées par les élèves concernés. - Question transmise à M. le ministre de la fonction publique.

Texte de la réponse

Aucun droit d'inscription n'est exigé des candidats qui s'inscrivent aux concours d'entrée à l'École nationale d'administration. Le coût de la scolarité d'un élève a été estimé à 57000 euros pour l'année 2007. Aux termes de l'article 50 du décret n° 2002-50 du 10 janvier 2002 relatif aux conditions d'accès et aux régimes de formation à l'École nationale d'administration, les élèves doivent, à l'issue de leur scolarité, et avant leur première affectation, signer un engagement d'effectuer dix ans au moins de services, soit en position d'activité dans un des corps auxquels l'école donne accès, soit en position de détachement dans un corps de même niveau. L'élève qui ne signe pas cet engagement est réputé démissionnaire et doit rembourser à l'école le montant des traitements et indemnités de formation qu'il a perçus au cours de sa scolarité. L'ancien élève qui rompt son engagement avant son terme doit rembourser au Trésor une somme égale à deux fois le traitement qu'il a perçu pendant les douze derniers mois de son activité. Le nombre des fonctionnaires qui ont quitté dans ces conditions le service public depuis 2000 n'est pas connu des services du ministère de la fonction publique, dans la mesure où seules les administrations qui emploient ces fonctionnaires ont à connaître de leurs situations.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94554

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5051

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10649